

Bureau du 2 octobre 2006

Décision n° B-2006-4630

commune (s) : Mions

objet : **Autorisation de déposer un permis de construire par la Commune sur un terrain communautaire situé route de Corbas**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire d'un terrain de 14 235 mètres carrés, situé route de Corbas à Mions, cadastré sous le numéro 275 de la section BL et acquis à la demande de la commune de Mions afin de répondre à une demande de relogement d'un groupe familial de gens du voyage sédentarisés.

La commune de Mions s'est engagée à racheter ledit terrain à la Communauté urbaine et envisage aujourd'hui son aménagement afin de permettre à cinq familles de Mions, vivant en caravane, de s'installer dans des conditions décentes.

Toutefois, en attendant la finalisation de la cession proprement dite du terrain communautaire à la commune de Mions, il convient de l'autoriser à déposer une demande de permis de construire ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise la commune de Mions à déposer une demande de permis de construire sur le terrain communautaire situé route de Corbas à Mions.

Cette autorisation ne permet pas de commencer les travaux, ni ne préjuge de la décision qui sera prise concernant cette cession.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,